



Allocation Adulte Handicapé



Les membres du Comité Directeur ont décidé de créer une allocation adulte handicapé à compter du 1 janvier 2018.

Cette allocation est destinée aux adultes handicapés adhérents internes de plus de 24 ans. Cette aide de **150 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La copie de la carte d'invalidité de 80 % minimum,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER



Formulaire de demande de l'Allocation ADULTE HANDICAPÉ

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- ☐ - Copie de la carte d'invalidité de 80 % minimum,
- ☐ - RIB (pour une 1^{re} demande) pour le remboursement par virement

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- - Virement n° _____